

Les Francas sont une fédération laïque de structures qui accompagne les acteurs locaux dans la mise en place des politiques enfance-jeunesse sur les différents territoires bourguignons. En contact direct avec les acteurs de l'éducation, nous intervenons dans de nombreux domaines :

- **Conseil en développement** des politiques éducatives locales
- **Accompagnement des organisateurs locaux** de centres de loisirs dans le développement de leurs projets éducatif et pédagogique en lien avec les réalités locales et les besoins des enfants et des jeunes
- **Appui** à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'activités
- **Formation et qualification des animateurs occasionnels** (BAFA, BAFD), des **professionnels de l'animation** et des **responsables associatifs** (BP JEPS, DE JEPS, formations continues...)

Les Francas de Bourgogne coordonnent le DEJEPS.

Le CREPS de Bourgogne est un établissement public du Ministère de la Santé et des Sports. C'est un centre de ressources pour le développement et la promotion des activités sportives, de jeunesse et d'Education Populaire, et ce, notamment à l'échelon régional.

Le CREPS constitue un centre de formation professionnelle et un centre d'entraînement sportif. C'est le lieu privilégié de la préparation sportive des athlètes de haut niveau.

L'IRTESS, association à but non lucratif (loi 1901), constitue, en Bourgogne, le plus important établissement assurant la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs sociaux. C'est également le centre de ressources pour tous les acteurs du champ éducatif, social et de l'aide à la personne en Bourgogne.

Il est agréé par le Ministère des Affaires Sociales et participe au service public de la formation.

Renseignements et inscriptions

Union Régionale des Francas de Bourgogne
6, rue du Golf
21800 Quétigny
tél : 03 80 30 17 18
fax : 03 80 30 17 61
Mail : francas.21@wanadoo

MERCURE 03 80 51 14 14



Formation

DEJEPS

« Animation socio-éducative ou culturelle »

2 Mentions

- Développement de projets, territoires et réseaux
- Animation sociale

Emplois visés

- Coordonnateur de projets ou d'activités
- Agent de développement
- Adjoint de direction
- Animateur coordonnateur...

Employeurs concernés

- Associations de jeunesse, d'éducation populaire,
- Collectivités publiques, Regroupements intercommunaux
- Structures médico-sociales...



Le DE JEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

- Formation de **niveau III** (bac+2)
- Qui atteste de **compétences professionnelles**
- **En alternance** :
 - En lien à l'évolution des pratiques professionnelles
 - En lien aux situations professionnelles du stagiaire
- **Individualisée** :
 - Un positionnement pour individualiser la durée et le coût de la formation
 - Un suivi personnalisé

Contenus : 4 Unités Capitalisables (UC)

UC de mention

Développement de projets, territoires et réseaux

UC 4 : Coordonner et piloter la mise en œuvre d'un projet d'actions, sur un territoire, dans un cadre partenarial, en cohérence avec les valeurs de l'Education Populaire et/ou des missions de service public

ou

Animation Sociale

UC 4 : Conduire un projet d'animation favorisant le lien social pour un public en situation ou en risque d'exclusion, dans un cadre partenarial, en cohérence avec les valeurs de l'Education Populaire

3 UC de spécialités

- UC 1** : Concevoir un projet d'action
- UC 2** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC 3** : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

Conditions d'inscription

- Avoir le PSC1 (ex AFPS)
- Satisfaire à **l'une** des exigences suivantes :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation et/ou du social
 - être titulaire d'un diplôme de niveau III
 - attester d'une formation de niveau IV et avoir 6 mois d'expérience d'animation
 - justifier de 24 mois d'activités salariées ou bénévoles correspondant à 1600 h minimum
- Nous présenter de façon détaillée, votre expérience et votre motivation à suivre la formation

Durée et lieu de la formation

- **Formation à Dijon**
- **Positionnement : 21h**
En janvier 2012
- **Pour un parcours complet de formation : 700h**
De janvier 2012 à décembre 2013, à raison d'une semaine de formation en centre par mois (hors juillet et août)
- **Pour un hébergement**, contactez le CREPS au 03 80 65 46 12

Possibilité de suivre des modules du DEJEPS sans s'inscrire au diplôme

Financement de la formation

Frais d'inscription : 45 €

Positionnement : 285 €

Pour un parcours complet, soit 700 heures de formation : 7 135 €

Pour un parcours incomplet :

- UC1 : 2 692 €

- UC 2 : 2 700 €

- UC 3 : 2 129 €

- UC 4 : 1 736 €

Un devis particulier sera établi pour une inscription à 1, 2 ou 3 UC.

Les UC obtenues avant la formation et les allègements de formation proposés suite au positionnement sont déduits du coût de la formation.

Modalités de financement : plan de formation, contrat ou période de professionnalisation, contrat d'apprentissage, emploi tremplin, contrat unique d'insertion, CIF CDI ou CIF CDD (vous pouvez y avoir droit même si vous êtes sans emploi actuellement, selon votre parcours professionnel des 5 dernières années)...

Contactez-nous pour un accompagnement au montage de votre dossier de financement au 03 80 30 17 18.